



## Compte-rendu du CSAL du 01/12/2025

Ce CSAL avait lieu en reconvoction suite à boycott unanime du CSAL du 25 novembre 2025

### ➤ 1. Approbation du PV du précédent CSAL

PV adopté à l'unanimité

### ➤ 2. Transfert de l'expertise du PID (PCE) au SIE du Jura.

Ce transfert s'intègre dans une dynamique nationale (note du 15/05/25).

Le DDFiP précise qu'en local, il a souhaité organiser un groupe de travail et faire effectuer un audit pour évaluer le périmètre des transferts de mission et le calibrage des transferts d'emplois correspondant.

Un transfert d'un agent A et d'un agent B du PCE vers le SIE aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

La DDFiP estime que la facturation électronique devrait faciliter les choses pour le SIE au niveau de l'expertise.

Il restera au PCE 2 agents A et un B pour faire avec la BCR la programmation de la BDV, la programmation événementielle de la DIRCOFI ( la programmation data-mining pour la DIRCOFI sera effectuée par elle-même) et pour faire des CSP.

Concernant la répartition des CSP entre le SIE et le PCE ainsi que le cas des ISP (instruction sur place des demandes de remboursement de crédit de TVA), cela sera étudié en groupe de travail.

Nous avons souligné que nous étions contre ce démantèlement du PCE qui va à l'encontre de l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale.

Nous avons demandé la création de fiches de postes afin de permettre à tous de pouvoir candidater sur ces postes.

Les transferts du PCE vers le SIE sont des transferts d'emploi suite à transfert de missions. L'agent qui effectue ces missions doit en principe les suivre. Aucun agent du PCE n'étant spécifiquement affecté aux missions d'expertise (malgré les doutes du DDFiP à ce sujet), aucune personne déterminée ne devra suivre la mission.

Le DDFiP a indiqué qu'aucun agent du PCE titulaire de son poste ne serait obligé de muter au SIE.

Vote unanimité contre

### ➤ 3. Présentation de la fiche relative au pilotage des CC PROS et au rôle des différents acteurs

Rappel des missions de CC pros (accueil téléphonique de premier niveau, réponse aux E contacts et proposition de rendez-vous téléphonique avec le SIE compétent) et du rôle des différentes directions : le bureau GF2C pour le pilotage stratégique, la direction d'implantation pour l'aspect RH, l'amélioration de l'attractivité et un accompagnement métier, la direction d'export pour un accompagnement métier et une harmonisation des pratiques et la délégation pour le dialogue de performance, les statistiques.

Une harmonisation des pratiques étant indispensable, la DG a publié des fiches.

De plus, la DG veut renforcer le contrôle interne notamment concernant les consultations des applications informatiques.

### ➤ 4. Présentation de la situation budgétaire

Le budget a diminué d'environ 150 000 €.

Les économies effectuées dans les dépenses d'affranchissement et les frais de déplacements ainsi que la diminution des dépenses de fonctionnement courant (achats de mobiliers, de matériel pour les petits travaux...) ont permis de financer des travaux (sécurisation de la toiture, isolation par l'intérieur à Dole, volets électriques, travaux d'amélioration de la performance énergétique, ascenseur).

Des salles de réunion ont été climatisées à Dole et à Lons Turgot afin de permettre aux agents d'y travailler sous les fortes chaleurs (après accord de leur chef de service).

## ➤ 5. Présentation de la nouvelle méthode d'allocation des emplois

Concernant les emplois, il ne sera plus fait référence au TAGERFIP (tableau des emplois actuel) ni au MAGERFIP, méthode d'évaluation de la répartition des emplois en fonction des missions de chaque service).

Désormais, la référence ne sera plus l'emploi (« la chaise ») mais l'ETP (équivalent temps plein).

Une actualisation des indicateurs de charge a été effectuée.

Cette actualisation va entraîner une nouvelle répartition du nombre d'ETP entre les directions, et à l'intérieur des directions entre les services.

Il n'y aura plus aucun amortisseur pour les petites directions.

La DG fixe une allocation pour le département. Le DDFiP aura la responsabilité de répartir les ETP entre les services en respectant cette allocation. La DG fournit des éléments statistiques sur les charges des services et le nombre d'ETP nécessaire afin d'orienter les DDFiP.

Certains emplois n'ont pas été réalloués par ce système et ont été repositionnés à l'identique compte tenu de la nature des emplois (A+, postes comptables, emplois supra départementaux, géomètres, agents du contrôle fiscal, huissiers, CDL...) : environ 30 % des emplois.

En cas de surnombre dans un département, les directions disposeront d'un délai pour le résorber grâce au jeu des entrées et sorties : « évaporation ».

Il reste encore beaucoup de flou sur les règles de gestion applicables, sur la mise à jour des référentiels notamment en cas de transfert de mission entre service.

Nous avons rappelé les inquiétudes de la CGT sur ce nouveau système, véritable nouveau NRP en puissance.

Le CSAR à venir ne semble en rien être rassurant.

## ➤ 6. Questions diverses

➤ Concernant les propos déplacés ayant été tenus par le DDFiP lors d'une journée des Finances Publiques, celui-ci a invoqué l'humour et a indiqué avoir présenté des excuses à une des personnes cible de son « humour » mais n'a pas souhaité présenter d'excuses aux personnes présentes.

➤ Le DDFiP est revenu sur une information que nous avons évoqué lors d'un mail mensuel : la carte « affaires » pour payer les frais de représentation.

Il a indiqué que seule la carte était nouvelle mais que le système de paiement de frais de représentation par l'administration existait depuis longtemps.

Nous avons précisé que ce n'était pas parce que ce n'était pas nouveau que ce n'était pas choquant, à une période où de gros efforts étaient demandés aux agents.

Les représentants de la CGT Finances Publiques  
Damien Bresson et Valérie Fiacre